

# Stratégie fiscale de Getlink 2024

## Introduction

Getlink SE a une forte culture de la responsabilité sociétale des entreprises, et la stratégie fiscale du Groupe en fait partie intégrante. Nous avons une approche responsable de l'administration et du paiement des impôts dans les pays où nous opérons, basée sur les principes suivants :

- respecter l'ensemble des lois, règles et réglementations en vigueur, ainsi que les obligations en matière de déclaration et d'information, en veillant à ce que le montant de l'impôt à payer soit exact, dans la juridiction appropriée et dans les délais requis ;
- veiller à ce que la gestion de nos affaires fiscales soit à tout moment en adéquation avec la stratégie globale et les valeurs fondamentales du Groupe, sa gouvernance d'entreprise et sa gestion des risques ;
- intégrer les impacts fiscaux dans les décisions opérationnelles significatives ou complexes ;
- entretenir des relations constructives et transparentes avec les autorités fiscales.

## Contexte

Getlink est un groupe franco-britannique dont l'activité principale est l'exploitation, sous le nom d'Eurotunnel, de la Liaison Fixe transmanche entre le Royaume-Uni et la France dans le cadre d'une concession accordée par les gouvernements britannique et français qui expire en 2086. Selon les termes de cette concession, tous les revenus et les coûts, y compris les coûts d'investissement, liés directement ou indirectement à la construction, au financement et à l'exploitation de la Liaison Fixe sont partagés à parts égales entre les sociétés concessionnaires britannique et française. Ce principe de partage des revenus et des coûts, énoncé à l'article 19 du Contrat de Concession et à l'article 9 de la convention fiscale franco-britannique ("Convention"), encadre la gestion des affaires fiscales d'Eurotunnel.

Outre l'exploitation du tunnel sous la Manche, le Groupe est propriétaire d'ElecLink, l'interconnexion électrique de 1GW installée dans le Tunnel et dont l'activité commerciale a démarré en mai 2022. Les activités d'ElecLink sont gérées par une filiale britannique du Groupe, ElecLink Ltd, qui dispose d'une succursale fiscale française. Le Groupe est actuellement en discussions avec les autorités fiscales britanniques et françaises en vue de conclure un « Advanced Pricing Agreement » (« APA ») qui couvrira les questions fiscales de l'activité ElecLink.

Le groupe Getlink exploite également une activité de fret ferroviaire en France et a récemment racheté des sociétés de services douaniers en France et au Royaume-Uni.

## Champ d'application

Le Groupe publie sa stratégie fiscale pour l'exercice 2024 conformément aux obligations qui lui incombent dans le cadre du « UK Finance Act 2016 » au titre de ses activités et de ses entités au Royaume-Uni. Toutefois, compte tenu du régime de partage des recettes et des coûts de la concession prévu par la Convention, ainsi que de l'application des termes de l'APA d'ElecLink, le champ

d'application de cette stratégie couvre l'ensemble du Groupe et décrit notre approche pour l'ensemble des impôts, y compris ceux liés à l'emploi, dans tous les pays où nous opérons.

Cette stratégie fiscale s'applique à partir de la date de publication et sera revue annuellement.

### **Gouvernement d'entreprise**

Le Comité d'Audit du Conseil d'Administration de Getlink SE est chargé de la surveillance du contrôle interne du Groupe et de la gestion des risques, y compris les risques et les contrôles relatifs à la gestion et la conformité fiscales.

La gestion quotidienne de la planification et de la conformité fiscale, ainsi que la gestion du risque fiscal est assurée par une fonction Finances centralisée rattachée au directeur financier adjoint du Groupe, qui assure le rôle de « Senior Accounting Officer » pour les principales entités opérationnelles d'Eurotunnel au Royaume-Uni. Le directeur financier adjoint du Groupe est épaulé par une équipe interne regroupant les différentes compétences et qualifications nécessaires à leur fonction. Lorsque des activités de conformité fiscale sont déléguées aux fonctions Finances des différentes filiales du Groupe, notamment celle d'ElecLink, celles-ci restent néanmoins sous la surveillance de la Direction Financière du Groupe. Le directeur financier d'ElecLink Ltd assure le rôle de « Senior Accounting Officer » pour cette entité et est également épaulé par une équipe également qualifiée et expérimentée.

Un dialogue régulier sur les questions et les risques fiscaux a été instauré entre le Conseil d'Administration, le Comité d'Audit et les responsables de la fonction financière du Groupe.

Le Groupe dispose d'une fonction d'audit interne bien établie.

### **Méthodologie de la gestion des risques**

Les contrôles et les risques fiscaux sont intégrés aux processus d'ensemble de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, sous la responsabilité de la fonction Finances centralisée.

Le respect de la législation fiscale est l'élément clef de la gestion des risques fiscaux du Groupe et, à cette fin, le Groupe s'assure régulièrement que l'organisation et les contrôles nécessaires sont en place et fonctionnent correctement. Outre ses missions relatives à la conformité fiscale, l'équipe Fiscalité du Groupe intervient régulièrement auprès des entités opérationnelles, afin de les assister dans l'analyse et le traitement des problématiques fiscales afférentes à leurs activités. Elle assure également un rôle de veille et d'évaluation des impacts des évolutions de la législation fiscale sur les activités du Groupe.

Le Groupe consulte régulièrement ses conseils fiscaux externes pour s'assurer de sa conformité avec les bonnes pratiques. Le Groupe s'appuie également sur ses conseils externes en cas d'évolutions importantes de la réglementation fiscale et plus particulièrement, sur les risques fiscaux en cas de décision ou d'opération stratégique majeure.

Dans le cadre de son activité principale, le Groupe considère que le niveau du risque fiscal est faible dans la mesure où il fonctionne dans le cadre spécifique du partage des dépenses et des recettes tel que défini dans la Convention, ce qui est reflété par la classification des activités au Royaume-Uni en tant que « risque faible » par HMRC. De plus, en ce qui concerne les activités d'ElecLink, le Groupe considère que les risques fiscaux sont faibles en raison de l'application des termes de l'APA signé entre la France et le Royaume-Uni.

## **Planification fiscale**

Le Groupe est conscient de l'importance des considérations fiscales dans le contexte plus général de ses activités opérationnelles et de ses choix stratégiques. Ainsi, le Groupe s'assure que la fiscalité est prise en compte dans le processus de prise de décision. Néanmoins, le Groupe ne prend aucune décision motivée uniquement par des considérations fiscales.

La gestion fiscale du Groupe est majoritairement réalisée en application du principe de partage à parts égales des recettes et des dépenses tel que fixé par la Convention.

Aucun objectif de taux effectif d'impôt ou de minimisation induite de l'impôt n'est fixé au sein du Groupe. Le Groupe considère que l'impôt est une conséquence naturelle de son activité. Les conséquences fiscales de chacune des décisions sont appréciées, mais ceci en se limitant à une gestion saine des activités dans l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit de Getlink SE évaluent l'exposition du Groupe aux risques fiscaux dans le cadre général de la gestion des risques du Groupe.

Le Groupe ne base pas ses décisions d'entreprise sur l'obtention d'avantages fiscaux. Néanmoins, le Groupe peut recourir à bénéficier des exonérations, abattements ou incitations fiscales, dès lors que leur utilisation s'inscrit dans l'esprit et les objectifs poursuivis par le législateur.

Les opérations intra-groupe entre les Concessionnaires sont réalisées dans le cadre établi par la Convention ; pour les autres activités, les opérations intra-groupe sont réalisées à des conditions de marché et en conformité avec les principes édictés par l'OCDE.

## **Relations avec les autorités fiscales**

Le Groupe travaille de manière transparente et proactive avec les autorités fiscales françaises et britanniques. Le Groupe s'assure que ses déclarations et autres rapports sont déposés dans les délais, et de manière conforme. Le Groupe s'efforce de répondre à chaque demande des autorités dans les délais imposés. Dans l'hypothèse où une erreur serait commise de manière non intentionnelle, le Groupe rectifie systématiquement cette erreur dans les délais les plus brefs.

Au Royaume-Uni, le Groupe rencontre régulièrement HMRC et fournit toute information sur son activité et son développement qui pourrait avoir des conséquences sur sa situation fiscale.

En France, le Groupe a conclu en 2023 un protocole de partenariat fiscal avec les autorités fiscales françaises, et est entré, depuis cette date, dans la « relation de confiance ».

En cas d'incertitude sur l'interprétation ou à l'application de la législation fiscale, la Direction financière du Groupe vérifie sa bonne compréhension auprès de l'autorité fiscale compétente dans le souci d'assurer la pertinence des hypothèses retenues pour l'établissement des déclarations.

\*\*\*\*\*